

**Accord de l’employeur**

**Exercice d’activités volontaires**

L’ASBL, ……………………………….., représentée par Mr/Mme……………………………………………….(fonction) autorise Mr/Mme………………………………………..(fonction), travailleur salarié en son sein, à exercer des activités de volontariat durant ses heures de travail.

Cette autorisation est valable au regard de la situation de confinement lié à la crise sanitaire causée par l’épidémie de coronavirus COVID-19 et aux mesures imposées par le gouvernement[[1]](#footnote-1).

Nous accordons cette autorisation à la condition que le travailleur veille à garantir les tâches suivantes qui lui ont été confiées : ………………………………………………………………………………………………………

Les activités volontaires exercées durant les heures de travail doivent cesser dès le moment où le travailleur peut reprendre ses missions professionnelles habituelles.

L’ASBL ne pourra pas être tenue responsable des accidents et/ou maladies dont serait victime le travailleur lorsqu’il effectue des activités de volontariat durant ses heures de travail.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_, le \_\_\_ 2020

Signature de l’employeur Signature du travailleur

1. Arrêté ministériel du 18 mars 2020 portant des mesures d’urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19 remplacé par l’arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant des mesures d’urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19. [↑](#footnote-ref-1)